



Le Recteur de l'Académie de Limoges,

Chancelier des universités

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RECTORAT
DEC 1/n°120

- **vu** le décret n°2012-981 du 21 août 2012 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- **vu** l'arrêté du 24 août 2012 modifié par l'arrêté du 4 juin 2013 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- **vu** le procès-verbal d'examen en date du 11 juillet 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont déclarés admis à l'examen en vue de l'obtention du Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique – session 2018, les candidats dont les noms suivent :

M ALLALI Hamza
Mme BETOULLE Pauline
Mme BOUDET Elise
Mme BRACHET Candice
Mme DE BORTOLI Mathilde
Mme DEIANA Andréa
M DESPONTIN Alexandre
Mme HAVARD Léa
Mme PEYRICHOU Marie-Camille
Mme PRESSIGOUT Anais
Mme REJAUD Elodie

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 11 juillet 2018

Pour la Rectrice et par délégation
la Responsable de la Division des examens et concours
Marylène VALAGEAS